



infractions soumises à un rappel à la loi

Par **Hamoneli**, le **21/02/2019** à **18:34**

bonsoir,

quelles sont les infractions qui font l'objet d'un rappel à la loi?

Merci

Par **Visiteur**, le **21/02/2019** à **18:58**

Bonjour

Aucune infraction , il s'agit, selon la gravité des infractions commises, d'une décision du procureur de la République, qui dispose d'un certain nombre de possibilités, sans aller au procès.

Ces mesures peuvent être le rappel à la loi, l'orientation vers une structure sanitaire ou sociale (drogue, délinquance) , l'obligation de suivre un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants, l'injonction thérapeutique.

Le procureur peut aussi mettre en place une composition pénale'ou un TIG.